



ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 481-2021 – RÉSEAU TRANSPORT URBAIN | CIRCUIT #2 | SAINT-CHARLES-BORROMÉE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 481-2021 – réseau transport urbain | circuit #2 | Saint-Charles-Borromée a été adopté le 13 juillet 2021.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 14^e jour de juillet deux mille vingt et un.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Fortier', is written over a horizontal line.

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC DE JOLIETTE, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits, le 14 juillet 2021 entre 8 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 juillet 2021.

A handwritten signature in black ink is written over a horizontal line.

Signature